

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels**

DEUXIÈME COMMISSION
13e séance
tenue le
jeudi 13 octobre 1988
à 15 h 30
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 13e SEANCE

Président : M. NAVAJAS-MOGRO (Bolivie)

SOMMAIRE

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/43/SR.13
26 octobre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 40.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)
(A/43/3, 8 et Add.1, 122, 214, 235, 273, 325, 336, 341, 360, 367 et Corr.1 et 2, 370, 393, 432, 435, 446, 457, 460, 463, 544, 587, 671, 688 et 695; A/C.2/43/4; A/C.2/43/L.2, L.3 et L.4)

1. M. KIBRIA (Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique) indique que si les pays en développement d'Asie et du Pacifique ont enregistré un taux de croissance moyen de 6 % en 1987 et prévoient un taux similaire en 1988, cela est dû à la croissance particulièrement rapide de la Chine et de trois autres pays de l'Asie de l'Est. Les pays les moins avancés et les Etats insulaires isolés du Pacifique continuent de stagner ou de décliner.
2. Bien que les exportations de produits manufacturés des pays à économie dynamique de l'Asie de l'Est et du Sud-Est aient continué de progresser en 1987, le protectionnisme, la diminution des investissements étrangers directs, la charge de la dette extérieure, et la faiblesse des prix des produits de base continuent de poser de graves problèmes. Depuis 1980, les pays les moins avancés de la région n'ont reçu que la moitié environ de la moyenne, par habitant, de l'aide apportée par les pays occidentaux et les sources multilatérales à l'ensemble des pays les moins avancés. La région abrite non seulement la majorité de la population mondiale mais aussi la plupart des pauvres, des affamés et des illettrés du monde, et il reste encore beaucoup à faire pour améliorer leur sort grâce au développement.
3. En tant que seule tribune à l'échelle de la région, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) joue un rôle unique de catalyseur et d'initiateur d'opérations et d'arrangements interpays, qui ont permis de doter la région d'un cadre solide de coopération et d'y développer un sentiment d'identité régionale de plus en plus fort. La CESAP s'emploie à améliorer les compétences et la productivité des immenses ressources humaines de la région, à développer les capacités techniques des pays membres et à moderniser les infrastructures de transport et de communications.
4. La plupart des Etats membres reconnaissent qu'ils ne pourront envisager l'avenir avec confiance que si les énormes ressources humaines de la région deviennent plus productives et économiquement viables. Ils sont arrivés à cette conclusion parce que de nombreux pays comptent déjà, ou compteront bientôt, un nombre en expansion rapide de nouveaux arrivants sur le marché du travail et que le nombre d'emplois disponibles ne progresse que relativement lentement. En outre, il manque à la région le cadre universitaire et institutionnel requis par la révolution scientifique et technique et, de toute évidence, des mesures doivent être prises immédiatement pour adapter la main-d'oeuvre de la région aux nouvelles découvertes si l'on ne veut pas que soit perdu le potentiel de développement offert par ces dernières.
5. Tous les pays s'accordent à reconnaître que la mise en valeur des ressources humaines exige une planification globale. D'où l'adoption, en avril 1988, du Plan d'action de Jakarta pour la mise en valeur des ressources humaines, ensemble de

(M. Kibria)

directives souples et cependant détaillées visant à équilibrer développement social et développement économique, dont l'objet principal est de préparer la région à faire face à un chômage massif, d'aider les pays en développement de la région à tirer profit des progrès scientifiques et techniques, et d'accélérer enfin l'élévation du niveau de vie de la région.

6. La CESAP oeuvre en outre à l'amélioration des capacités techniques de ses pays membre en développement. Le Programme de Tokyo sur la technique au service du développement dans la région de l'Asie et du Pacifique énonce une série de mesures spécifiques destinées à accélérer le progrès technique et à améliorer les capacités techniques des pays, grâce aux efforts de chacun d'eux et à une coopération sous-régionale et régionale. Une des principales activités liées à l'application du Programme a été l'établissement d'un atlas technologique régional, qui sera un document de référence unique en même temps qu'il servira de cadre à l'analyse des politiques techniques au niveau national. La CESAP a également renforcé ses activités concernant les techniques de négociation en matière de technologie, les modalités de concession de licences techniques, les méthodes de collaboration technique, les accords de coentreprise et la promotion de la collaboration entre des entreprises de pays développés et des entreprises de pays en développement.

7. Le troisième grand domaine d'activité de la Commission porte sur le développement des infrastructures des pays, afin qu'ils puissent assurer l'expansion soutenue d'économies dynamiques fondées sur les techniques de pointe. La région ne manque pas de compagnies aériennes et compte même quelques satellites de télécommunications, mais des centaines de millions d'habitants des campagnes ne disposent ni du téléphone ni même de moyens de transport motorisés et de nombreux trains semblent sortir tout droit du XIXe siècle. La Décennie des transports et des communications pour l'Asie et le Pacifique a fourni un cadre, dont le besoin se faisait grandement sentir, qui permet de renforcer l'action et la coopération.

8. Pour conclure, M. Kibria signale que la CESAP consacre beaucoup de temps à étudier son propre fonctionnement et qu'au cours des quatre dernières années elle a remanié deux fois l'organisation de ses conférences et affiné ses procédures pour les rendre plus efficaces.

9. M. GROZDANOV (Bulgarie) dit que 1988 aura été une année importante pour le Conseil économique et social. Bien qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un accord sur l'adoption d'un document commun, la session d'été du Conseil a eu un résultat positif, à savoir l'adoption par consensus de la résolution 1988/77. Cette résolution est un pas important dans la voie du renforcement de l'efficacité et du rôle du Conseil et la Bulgarie espère que l'Assemblée générale prendra une décision positive à son sujet.

10. A sa session d'été, le Conseil a examiné, en tant que question prioritaire, les réactions multilatérales face aux déséquilibres structurels de l'économie mondiale. C'est une question maintes fois soulevée car malgré certains éléments positifs de l'économie mondiale, les problèmes en suspens sont loin d'avoir été résolus et le flux de ressources financières des pays en développement vers les

(M. Grozdanov, Bulgarie)

pays développés s'est poursuivi. A cet égard, la Bulgarie a appuyé la décision 1988/160 du Conseil relative au transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés. Un déploiement des ressources de l'ONU est nécessaire pour préciser les causes de ce phénomène et l'éliminer progressivement.

11. Malheureusement, on n'est parvenu à aucun accord quant aux mesures génératrices de confiance dans les relations économiques internationales et la Bulgarie espère que les débats se poursuivront au cours de la session de l'Assemblée générale dans un climat plus positif.

12. La Bulgarie attache également une grande importance aux problèmes d'environnement et préconise la mise en place d'un système de sécurité écologique international qui viendrait compléter les mesures actuelles. La Bulgarie accorde un grand prix à la coopération régionale ainsi qu'à la contribution de la Commission économique pour l'Europe au développement de la coopération interrégionale et au renforcement de la coopération Est-Ouest.

13. M. WALTER (Tchécoslovaquie) appuie sans réserve les efforts faits pour accroître l'efficacité du Conseil économique et social. Il est donc regrettable que la Commission spéciale chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social n'ait pas été en mesure de rapprocher les points de vue différents des pays et groupes de pays sur nombre de questions fondamentales. L'adoption de la résolution 1988/77 est importante dans la mesure où, grâce à elle, le Conseil sera mieux en mesure d'indiquer des orientations politiques et de suivre et de coordonner les activités économiques et sociales du système des Nations Unies. La résolution est en outre le point de départ d'efforts supplémentaires visant à renforcer le rôle du Conseil, en tant qu'un des organes principaux de l'ONU. Le représentant de la Tchécoslovaquie espère que le Secrétaire général, dans son rapport sur l'éventuelle fusion des deux sessions, prendra en considération les résolutions pertinentes relatives à la répartition géographique des sessions et aux règles régissant les conférences, ainsi que les vues du Comité des conférences. Il se félicite des commentaires du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale sur la restructuration.

14. A une époque où la gravité des problèmes économiques en suspens contraste fortement avec le climat encourageant de la situation politique internationale, la délégation tchèque se félicite de l'adoption de la résolution 1988/75 relative à l'identification rapide des faits nouveaux intéressant l'économie mondiale, qui viendra étayer les efforts faits pour assurer une prévisibilité, une stabilité et une sécurité plus grandes dans les relations économiques internationales.

15. La coopération régionale contribue en outre de façon significative à instaurer la confiance. La délégation tchèque attache une grande importance aux activités de la Commission économique pour l'Europe, qui non seulement facilitent l'application des dispositions de l'Acte final d'Helsinki, mais ont en outre de grandes possibilités dans presque tous les autres domaines. Sa coopération avec d'autres

(M. Walter, Tchécoslovaquie)

organismes régionaux du système des Nations Unies est un fait encourageant. La coopération régionale et l'instauration de la confiance bénéficieraient, de surcroît, de l'application par les Etats parties au Traité de Varsovie et par les Etats membres de l'OTAN de la proposition présentée par la Tchécoslovaquie visant à établir une zone de confiance et de coopération. La confiance et la sécurité en seraient renforcées non seulement dans le domaine militaire, mais aussi dans ceux de l'économie et de l'environnement.

16. En ce qui concerne la proposition de convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la relance de la croissance économique et du développement des pays en développement, M. Walter espère que la Commission mettra au clair les liens existant entre cette initiative, les négociations globales et une nouvelle stratégie internationale du développement. La Tchécoslovaquie n'a cessé de préconiser l'ouverture de négociations globales par les pays en développement.

17. Se référant à la résolution 1988/160 relative au transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés, le représentant de la Tchécoslovaquie estime que ce phénomène doit être étudié dans le contexte de négociations sur les solutions possibles au problème de la dette extérieure.

18. En tant que membre actif de la Commission des sociétés transnationales, la Tchécoslovaquie se félicite de l'adoption des résolutions 1988/56, 57 et 58. L'application de la résolution relative au rôle de la Commission dans la promotion de formes différentes et nouvelles de coopération économique internationale permettra de renforcer le rôle de l'ONU dans ce domaine important. Il faut mener à terme les travaux sur le code de conduite des sociétés transnationales, car il revêt une importance particulière pour les pays en développement.

19. S'agissant de la protection de l'environnement, M. Walter exprime sa préoccupation devant le déversement illégal de déchets toxiques et radioactifs, notamment en Afrique, et appuie les propositions présentées par les pays en développement visant à lancer une action efficace, sur le plan international, pour supprimer ce problème. Les délégations tchèque et ukrainienne présenteront un projet de proposition conjoint concernant le renforcement de la sécurité et de la coopération internationales dans le domaine de l'environnement.

20. M. SALAH (Jordanie) dit que sa délégation limitera ses remarques au chapitre VI du rapport du Conseil économique et social (A/43/3), et en particulier à la partie de sa section E concernant l'assistance au peuple palestinien, et au rapport du Secrétaire général (43/367 et Corr.1 et 2).

21. Les efforts faits dans les territoires occupés par les organes et les institutions spécialisées du système des Nations Unies méritent des éloges particuliers. Par leurs activités, ils ont contribué considérablement à soulager les difficultés économiques endurées par le peuple palestinien après 21 ans d'occupation. Les pressions économiques exercées sur les territoires occupés et leurs habitants ont été intensifiées au cours de l'année écoulée, les autorités

(M. Salah, Jordanie)

d'occupation s'efforçant d'étouffer le soulèvement du peuple palestinien. La livraison de denrées alimentaires et de combustibles à la Rive occidentale a été interrompue, les services d'électricité et d'eau coupés, et des restrictions ont été imposées aux mouvements des personnes et des biens. Des commerçants ont été arrêtés pour avoir ouvert leur magasin en dehors des heures autorisées, l'octroi des licences d'exportation et d'importation a été retardé ou refusé et les contacts commerciaux avec l'extérieur ont été interrompus.

22. Les autorités d'occupation ont accordé l'exclusivité de l'exportation aux sociétés israéliennes, augmentant ainsi le coût des exportations à partir des territoires occupés et sapant la position concurrentielle de ces derniers sur les marchés mondiaux. Dans les territoires occupés, seuls les producteurs des établissements israéliens sont autorisés à exporter directement. Les autorités d'occupation utilisent en outre des moyens dilatoires quand il s'agit de permettre aux hommes d'affaires palestiniens de tirer avantage des facilités que leur offrent les pays de la Communauté économique européenne. Les autorités permettent l'entrée en quantité illimitée dans les territoires occupés de produits de l'agriculture israélienne subventionnée, imposant ainsi une concurrence injuste aux produits locaux. Les nouvelles restrictions économiques sont venues s'ajouter à des mesures appliquées par Israël depuis longtemps, telles que l'expropriation des terres arables et le refus aux Palestiniens de tout accès aux ressources en eau. Plus de 75 % de ces ressources sont actuellement réservées à des établissements israéliens dans les territoires occupés et à des établissements situés à l'intérieur d'Israël.

23. Israël a empêché l'industrie des territoires occupés de s'améliorer qualitativement, cherchant à faire de cette dernière un secteur secondaire de sa propre industrie. Exploitant une main-d'oeuvre à bon marché pour fabriquer des produits simples destinés à alimenter le marché israélien, il a pu réserver sa propre main-d'oeuvre à la production de biens plus complexes, afin de promouvoir ses progrès techniques.

24. En continuant de refuser au peuple palestinien le droit d'exercer sa souveraineté dans les affaires politiques et économiques, Israël empêche le développement d'un système économique indépendant et intégré dans les territoires occupés. La délégation jordanienne demande aux organes et institutions spécialisées du système des Nations Unies de redoubler d'efforts pour alléger les souffrances du peuple palestinien. La Jordanie prie instamment tous les Etats Membres d'apporter une assistance économique aux territoires occupés, tout en s'efforçant de mettre fin à l'occupation israélienne et d'assurer l'application des résolutions pertinentes de l'ONU.

25. La Jordanie confirmera son engagement constant en faveur du peuple palestinien en apportant toute l'assistance possible aux territoires occupés, par l'intermédiaire du Comité mixte jordano-palestinien. Elle continuera en outre à coopérer étroitement avec l'Organisation des Nations Unies, en fournissant toutes les facilités nécessaires à la poursuite des efforts humanitaires de l'ONU.

26. M. DARAS (Grèce), parlant au nom de la Communauté européenne, dit que la résolution 1988/77 relative à la revitalisation du Conseil économique et social s'inscrit dans un processus de réformes plus vaste auquel la Communauté attache une grande importance. La résolution, qui marque un progrès dans la solution des problèmes auxquels se heurte le Conseil depuis plusieurs années, représente une approche modeste, mais satisfaisante, face à certains domaines critiques où des améliorations s'imposent. La Communauté attache une importance particulière à la disposition dans laquelle il est demandé que soit entrepris un examen approfondi de grands thèmes de politique générale identifiés antérieurement et est pleinement d'accord sur l'importance donnée au rôle du Conseil dans les activités opérationnelles. La contribution du Conseil est importante pour l'application de la résolution 42/196 de l'Assemblée générale relative aux activités opérationnelles pour le développement.

27. Certains des principes énoncés dans la résolution 1988/78 doivent être traduits en arrangements pratiques, composant un ensemble cohérent destiné à améliorer les travaux du Conseil. L'expérience a montré que certaines résolutions n'ont pas donné les résultats escomptés, surtout en raison de difficultés liées à leur application. La Communauté espère que les nouvelles méthodes de travail et la nouvelle organisation des travaux proposées contribueront grandement à renforcer l'efficacité du Conseil. La réforme n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'améliorer la coopération économique et sociale internationale en faveur du développement et les efforts menés à cette fin interviennent dans un climat politique amélioré. Les Etats membres de la Communauté attachent une importance particulière au succès de la mission du Conseil et sont disposés à y contribuer activement et efficacement.

28. M. PASHKEVICH (République socialiste soviétique de Biélorussie) déclare qu'au cours de l'année écoulée, le Conseil a fait un travail utile, qui a prouvé l'importance des consultations officielles. Sur certains points importants, il n'a pas été possible d'atteindre un consensus, mais cela ne diminue nullement l'importance des résolutions et décisions adoptées par un vote.

29. Il attire l'attention sur l'importance des résolutions et décisions adoptées par le Conseil sur des questions comme l'identification rapide des faits nouveaux intéressant l'économie mondiale, la revitalisation du Conseil économique et social, la stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, le renforcement du rôle de la Commission des sociétés transnationales et des activités du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales au service des pays en développement, la coopération internationale dans le domaine de l'environnement, la prise en compte du facteur humain dans les politiques de développement, les principes directeurs pour la proclamation et la célébration des décennies internationales et la condamnation de la politique économique d'Israël dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés. Le Conseil a adopté d'importantes décisions sur un certain nombre de questions d'organisation et sur l'aide aux pays les plus défavorisés.

(M. Pashkevich, RSS de Biélorussie)

30. De nouveaux efforts conjoints s'imposent pour renforcer l'activité du Conseil, et la résolution 1988/77 propose des mesures spécifiques à cet égard. Cette résolution, qui correspond aux dispositions des Chapitres IX et X de la Charte, s'inspire de résolutions déjà adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil. Il est donc indispensable d'obtenir la complète application des dispositions de la résolution 1988/77 et de se mettre d'accord sur une répartition plus efficace des tâches entre le Conseil et l'Assemblée générale. A cet égard, il devrait être possible d'examiner certaines idées déjà émises, telles que l'ouverture du Conseil à tous, la suppression de certains de ses organes subsidiaires (accompagnée de garanties quant au maintien de l'appui aux activités des Nations Unies dans les domaines de coopération concernés), la convocation en session extraordinaire du Conseil sur des problèmes spécifiques importants ainsi que l'organisation de réunions au niveau ministériel, et diverses autres propositions formulées au cours des travaux de la Commission spéciale.

31. Les améliorations apportées aux mécanismes intergouvernementaux et à leur fonctionnement dans le domaine économique et social doivent aller de pair avec la recherche d'une plus grande efficacité du Secrétariat. Le Conseil devrait s'efforcer davantage d'appliquer les dispositions pertinentes des résolutions 42/93 ("Système général de paix et de sécurité internationales") et 41/59 D. En outre, les questions relatives à la protection de l'environnement doivent bénéficier d'une attention particulière.

32. Il est indispensable d'assurer l'application sans délai, au niveau approprié, des dispositions de la résolution 1988/75 sur l'identification rapide des faits nouveaux intéressant l'économie mondiale. L'application de cette résolution et les mesures qui en découlent contribueront à stabiliser l'économie mondiale, et à faciliter les prévisions, renforçant ainsi la sécurité économique. Le problème des mesures destinées à créer un climat de confiance dans les relations économiques internationales est étroitement lié à cette question, et la délégation biélorussienne attache une grande importance à son examen.

33. Beaucoup reste encore à faire en ce qui concerne la coordination efficace des activités du système des Nations Unies en matière économique et sociale, et si la résolution 1988/77 constitue un pas dans la bonne direction, il est également nécessaire de renforcer l'efficacité du Comité administratif de coordination. La recherche d'une plus grande efficacité du Conseil et de la Deuxième Commission s'inscrit dans l'effort général visant à renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la solution de tous les problèmes mondiaux; c'est pourquoi elle suppose une nouvelle réflexion politique. Encore faut-il, pour que les Nations Unies fonctionnent en tant que forum universel pour le règlement collectif des problèmes mondiaux, que tous les Etats Membres s'acquittent scrupuleusement de leurs obligations financières envers l'Organisation. L'exercice de pressions financières sur l'Organisation des Nations Unies est un procédé inadmissible.

34. M. BABA (Ouganda) déclare que l'adoption par consensus de la résolution 1988/77 a confirmé la volonté des membres du Conseil de procéder à des réformes et espère que le Secrétaire général en tiendra compte dans son rapport final sur l'application de la résolution 41/213 relative à la restructuration du Secrétariat.

(M. Baba, Ouganda)

35. En ce qui concerne les réactions multilatérales aux problèmes des déséquilibres structurels de l'économie mondiale, il importe plus que jamais de rechercher les moyens d'enrayer la dégradation de la situation économique, particulièrement dans les pays en développement. A un moment où les liens d'interdépendance se renforcent, il est nécessaire de réaffirmer combien le multilatéralisme est un élément clef de la coopération internationale qui est absolument indispensable à la solution des grands problèmes économiques.

36. L'expérience a montré que les efforts de réajustement économique des pays en développement resteront sans effet s'ils ne bénéficient pas d'un environnement international favorable. Même là où ces programmes d'ajustement paraissent couronnés de succès, de nouveaux problèmes sont apparus, contrebalançant les progrès réalisés. Le remboursement et le service de la dette peuvent rapidement absorber la totalité des recettes d'exportation d'un pays.

37. En dépit de signes encourageants émanant de divers secteurs, les pays en développement s'inquiètent de plus en plus des modalités de l'aide. Les conditions qui leur sont imposées permettent de mettre en doute le sérieux avec lequel les offres sont formulées. Plus que jamais, il convient de lancer un nouvel appel en faveur d'un "réajustement à visage humain".

38. Cela dit, il reste encore de vastes possibilités en matière de coopération multilatérale et la délégation ougandaise estime que le système des Nations Unies est le mieux qualifié pour coordonner l'ensemble des efforts d'assistance au niveau international.

39. M. SILALAH (Indonésie) se déclare fermement convaincu qu'il est urgent de relancer la croissance économique mondiale et de remettre à l'honneur la coopération multilatérale au service du développement à l'échelle planétaire. Bien que le Conseil économique et social ait un rôle important à jouer à cet égard en tant que principal organe de coordination des activités socio-économiques au sein du système des Nations Unies, il n'a eu aucun impact majeur sur la formulation des politiques mondiales en matière d'économie et de développement. L'adoption de la résolution 1988/77 est donc extrêmement encourageante. L'application intégrale de ses dispositions permettrait au Conseil et à ses organes subsidiaires de s'acquitter pleinement de leur mandat, avec des mécanismes adaptés aux nouvelles priorités, aux nouveaux objectifs et aux nouveaux besoins des Etats Membres. Bien que la Commission spéciale n'ait pu parvenir à un consensus, ses délibérations serviront de base aux activités futures dans le cadre de la résolution 41/213.

40. En ce qui concerne les efforts visant à renforcer la coopération internationale et à corriger les déséquilibres structurels de l'économie mondiale, on ne peut que se féliciter de l'adoption de la décision 1988/160 sur le transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés.

41. La résolution du Conseil sur la stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement est également importante. A cet égard, il faut se féliciter de la recommandation tendant à la

(M. Silalahi, Indonésie)

convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le redressement économique et le développement des pays en développement. Cette initiative correspond à une urgente nécessité.

42. Le Conseil a continué à faire progresser la coopération régionale dont on sait qu'elle est le complément indispensable de la coopération internationale. A sa quarante-deuxième session, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a décidé de privilégier la mise en valeur des ressources humaines en tant qu'aspect essentiel des activités de développement économique dans cette région. Depuis, il a été largement reconnu que cette mise en valeur était un élément indispensable des efforts de développement, ce que confirme l'adoption par la CESAP, à sa quarante-quatrième session, du Plan d'action intégré de Jakarta pour la mise en valeur des ressources humaines.

43. La délégation indonésienne se félicite de l'importance accordée par le Conseil aux problèmes de l'environnement, en particulier dans les pays en développement. Les liens indissociables qui existent entre la protection de l'environnement, le développement, la pauvreté et la misère s'imposent avec de plus en plus d'évidence. La seule solution viable consiste à créer les conditions d'un développement durable.

44. Il faut espérer que l'évolution politique que reflètent le rapport et les résolutions du Conseil prendra de l'ampleur, permettant au Conseil de s'acquitter de son mandat et de contribuer pleinement et efficacement à promouvoir la croissance économique mondiale et la coopération multilatérale au service du développement.

45. M. MAIGA (Mali) se félicite des initiatives prises par le Conseil économique et social en vue de promouvoir la coopération internationale et de renforcer ses propres mécanismes. Il se félicite également de l'adoption par consensus de la décision 1988/160 sur le transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés et de la résolution 1988/76 recommandant l'engagement d'un processus de préparation d'une stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement.

46. Il lance un appel à la communauté internationale pour que la proposition du Groupe des 77 de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale portant sur la réactivation de la croissance économique et du développement dans les pays en développement bénéficie du même consensus.

47. Des initiatives ont été prises pour doter le Conseil et ses organes subsidiaires de tous les moyens nécessaires à l'exécution de leur mandat. A cet égard, il est souhaitable, compte tenu de l'intérêt du travail accompli, de proroger le mandat de la Commission spéciale pour qu'elle puisse présenter un document de consensus sur la restructuration des mécanismes socio-économiques des Nations Unies.

(M. Maiga, Mali)

48. L'orateur se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 1988/77, dont l'application aura une incidence importante sur le renforcement du rôle du Conseil et sur l'adaptation de ses structures aux nouveaux besoins et priorités des Etats membres en matière de développement.

49. Le rapport du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale chargé de l'examen et de l'évaluation du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, montre clairement que les pays africains ont appliqué des mesures radicales de réforme économique et d'ajustement structurel. Ces mesures ont eu pour conséquence l'augmentation massive du nombre des chômeurs, la réduction drastique des importations et une diminution considérable des ressources affectées aux secteurs sociaux tels que la santé et l'éducation. Malgré ces difficultés, ces pays ont réaffirmé leur volonté de poursuivre l'application du Programme d'action. Par contre, l'appui de la communauté internationale, bien qu'appréciable, reste en deçà de l'attente des pays africains. L'orateur lance donc un appel en faveur d'un soutien continu sous forme de mesures urgentes, à savoir : la fourniture de ressources accrues à l'Afrique, l'amélioration de l'environnement international et l'allègement du fardeau de la dette.

50. En ce qui concerne le lancement d'une deuxième décennie des transports et des communications en Afrique, il faut rappeler que si les objectifs de la première Décennie n'ont pas pu être atteints, c'est en raison de l'insuffisance des ressources. L'orateur demande instamment que la proposition soit adoptée par consensus.

1. Enfin, le sort des sans-abri est extrêmement préoccupant et constitue un problème qui ne manquera pas de s'aggraver considérablement au cours de la prochaine décennie. C'est pourquoi la communauté internationale doit accorder une attention prioritaire à la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000.

52. M. MONTGOMERY (Etats-Unis d'Amérique), exerçant son droit de réponse, déplore au nom de sa délégation que les séances de la Deuxième Commission soient le prétexte à des déclarations politiques incendiaires qui détournent l'attention des travaux essentiels de la Commission. Des déclarations comme celles qui ont été faites à la séance précédente compromettent les perspectives de paix au Proche-Orient en envenimant la situation déjà très tendue sur la Rive occidentale. Les Etats-Unis estiment que les relations qu'ils entretiennent avec l'Etat d'Israël ont contribué à la recherche d'une paix globale et durable au Moyen-Orient. Si d'autres Etats Membres entretenaient des relations avec Israël, on pourrait davantage progresser dans cette voie.

53. M. ASA-EL (Israël), exerçant son droit de réponse, déclare que les délégations saoudienne et syrienne s'efforcent régulièrement de détourner l'attention de la Commission sur des questions hors de propos. Au lieu d'utiliser cette tribune pour rechercher en commun la solution des problèmes qui se posent à tous, certaines délégations créent la zizanie en politisant le débat pour attaquer l'Etat d'Israël.

(M. Asa-El, Israël)

54. Il est surprenant d'entendre le représentant de l'Arabie saoudite faire la leçon sur les droits de l'homme et l'hypocrisie politique quand on considère ce qui se passe dans son pays en matière d'exécutions publiques, de droits de la femme, de censure, d'oppression des minorités religieuses et de détention et déportation arbitraires. Par ailleurs, il est vrai que l'Arabie saoudite a une grande expérience de la répression des émeutes, puisque plus de 1 000 personnes ont été tuées ou blessées en une seule journée de juillet 1987 à La Mecque, par exemple.

55. On peut s'interroger sur la sollicitude du représentant de la Syrie concernant le sort du peuple palestinien quand on songe aux innombrables cas attestés d'assassinat, de torture et de traitement inhumain infligés par ce pays aux Palestiniens.

56. C'est à tort que le représentant de la Syrie accuse l'Etat d'Israël d'avoir incendié des forêts et des propriétés privées. Les responsables de ces actes sont des extrémistes palestiniens téléguidés par l'Organisation terroriste de libération de la Palestine (OLP). On cite une déclaration de Yasser Arafat dans ce sens en juillet 1988 et depuis lors, de nouveaux biens, de nouvelles terres ont été la proie des incendies. Plus de 35 incendiaires palestiniens ont été surpris alors qu'ils tentaient d'allumer des foyers d'incendie. Dès lors, les protestations de l'OLP et d'autres extrémistes concernant leur prétendu respect de la terre doivent être appréciées dans une tout autre perspective.

La séance est levée à 17 h 20.